

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION  
(INSTANCE BASSINS EQFE)  
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE FILIERES  
DIGISTART**

Version DFP du 24/10/2023

**Références légales :**

- Article 15 du décret du 22 juillet 2022 relatif aux formations de base au numérique.
- Article 7 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2023 portant exécution du décret du 22 juillet 2022 relatif aux formations de base au numérique.

**CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :**

**Date de remise d'avis :**

**Dénomination de l'opérateur :**

**Adresse de l'opérateur**

*Indiquez l'adresse du siège d'exploitation de l'opérateur qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social de l'opérateur.*

**Rue :**

**Numéro :**   **Boîte :**

**Code postal :**     **Localité :**

**Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par l'opérateur**

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Formation de base au numérique	Favorable

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.  
 (2) Favorable – Réserve – Défavorable

## A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

### Avis remis sur la filière de formation

*L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.*

*L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard de l'article 7 de l'arrêté, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.*

<b>X</b>	<b>Favorable</b>
----------	------------------

	<b>Réservé</b>
--	----------------

	<b>Défavorable</b>
--	--------------------

**Motivation :**

Ayant déjà reçu un agrément PMTIC, l'asbl DEPROMESEM est un opérateur présentant une expérience pédagogique dans le domaine des formations de base en numérique. Sa demande se situe donc dans la continuité des activités développées par l'asbl.

Hormis l'offre d'un second opérateur (SMAH Informatique), l'asbl DEPROMESEM est la seule à proposer une offre de formation de base en numérique sur la commune de Florennes. Or, les membres de la Chambre Emploi Formation de Namur jugent prioritaire de privilégier une offre de formation de proximité particulièrement pour un public fragilisé numériquement.

Par ailleurs, cette offre s'adresse à un public spécifique fréquentant les formations de l'asbl DEPROMSEM. Il s'agit d'un public « CISP » présentant un faible niveau de scolarité et souvent fragilisé socialement. Dès lors, il convient que l'approche pédagogique de ces publics sur le plan des freins numériques soit pris en charge par un opérateur expérimenté.

Par conséquent, cette offre de formation aux outils numériques se situent également dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, ce qui représente une plus-value importante aux yeux de la Chambre Emploi Formation.

Pour toutes ces raisons, les Membres de la Chambre Emploi Formation remettent un **avis favorable** concernant cette demande d'agrément.